



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 27 mai 2024

41 élus présents (59 en exercice, 13 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau de l'attribution « Acquérir et céder des biens immobiliers et mobiliers à l'exception des acquisitions et cessions pour lesquelles délégation est donnée au Président ».

**ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES - CESSIONS DE TERRAINS A
BANTZENHEIM (LES DEUX RIVES) : AJUSTEMENT DE LA TAXE SUR LA
VALEUR AJOUTEE (534/3.2.1/2374B)**

Par délibération du 19 février 2024, le Bureau de Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé la cession du lot 1 à la SARL SPES, des lots 9 et 10 à la SAS PINO, des lots 11, 12 et 14 à la SAS HOFFART et du lot 15 à PRESTA SERVICE au sein de la zone d'activités économiques « LES DEUX RIVES » à BANTZENHEIM.

En application de l'article 268 du Code général des impôts et de la réponse ministérielle publiée au journal officiel le 17 mai 2018, il convient d'appliquer à ces cessions, non pas le régime par défaut de la taxe sur la valeur ajoutée comme indiqué dans la délibération du Bureau du 19 février 2024 précitée, mais le régime de la taxe sur la valeur ajoutée sur marge.

Par conséquent, après correction, les ventes portent sur les surfaces et prix ci-après :

Acquéreur	Activité	N° lot	Surface des lots cédés environ (m ²)	Prix HT (€) (32€/m ²)	Prix TTC (€) (TVA sur la marge)
SARL SPES	Station de lavage	1	1725	48.300,00	53.136,90
SAS PINO	Fabrication de menuiseries, PVC et aluminium	9	3056	136.672,00	152.064,68
		10	1215		
SAS HOFFART	Funérarium Magasin Salle de convivialité	11	1224	92.624,00	102.881,03
		12	999		
		14	734		
PRESTA SERVICE	Services administratifs combinés de bureau	15	916	29.312,00	32.613,26

Ces transactions nécessitent les écritures comptables suivantes :

Cession du lot 1 à la SARL SPES

En recette réelle de fonctionnement

Chapitre 70 / Compte 7015 / Fonction 01

LC 1008 : Vente de terrains aménagés

48 300 €

Cession des lots 9 et 10 à la SAS PINO

En recette réelle de fonctionnement

Chapitre 70 / Compte 7015 / Fonction 01

LC 1008 : Vente de terrains aménagés

136 672 €

Cession des lots 11, 12 et 14 à la SAS HOFFART

En recette réelle de fonctionnement

Chapitre 70 / Compte 7015 / Fonction 01

LC 1008 : Vente de terrains aménagés

92 624 €

Cession du lot 15 à la société PRESTA SERVICE

En recette réelle de fonctionnement

Chapitre 70 / Compte 7015 / Fonction 01

LC 1008 : Vente de terrains aménagés

29 312 €

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- acte le principe d'appliquer la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge à l'ensemble des cessions approuvées par la délibération numéro 2252B du Bureau du 19 février 2024 certifiée exécutoire le 23 février 2024 ;
- donne mandat à Monsieur le Président ou à son représentant d'établir et de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

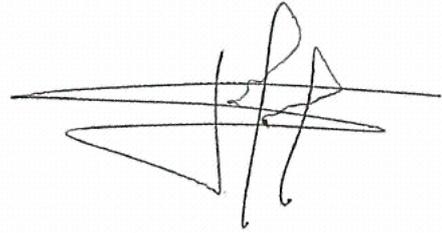
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Handwritten signature of Jean-Luc Schildknecht in blue ink, featuring a stylized 'H' and 'S'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Handwritten signature of Fabian Jordan in black ink, featuring a stylized 'F' and 'J' with a horizontal line through the middle.

Fabian JORDAN